



**PRÉFET DU CHER**

**ARRÊTÉ N° 2017-1-0945 du 8 Mars 2017**  
**portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers à**  
**Jussy-Champagne**

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le Code du Patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements et les régions,

VU l'avis de la commission départementale des objets mobiliers, en date du 2 décembre 2016,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants, conservés dans l'église paroissiale de Jussy-Champagne :

- Deux encensoirs et une navette par Trioullier. Argent et argent doré, 3<sup>e</sup> tiers du 19<sup>e</sup> siècle

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication et au préfet de la région Centre-Val de Loire (direction régionale des affaires culturelles), sera notifié au propriétaire qui sera responsable de son exécution

La Préfète,

  
Nathalie COLIN